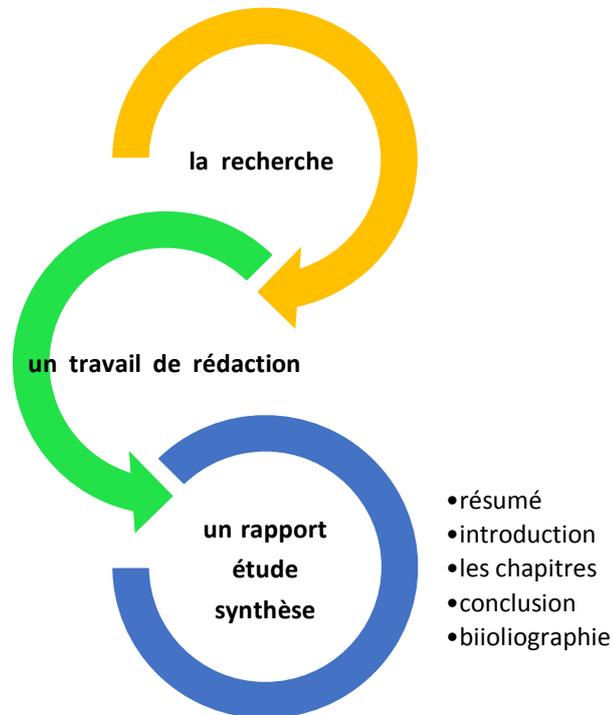


2. Rédaction De La Bibliographie

2.1 Introduction :



Une bibliographie référence : toutes les sources ayant été utilisées durant une recherche documentaire (articles de presse, ouvrages, dictionnaires, sites internet, etc.), en respectant certaines règles de rédaction.

La bibliographie est alors attendue : elle se place à **la fin du document** élaboré.

Les renvois bibliographiques permettent de **faire le lien** entre le **corps du texte** et **la bibliographie** : un numéro est attribué à chaque référence ; celui-ci est alors noté dans le corps du texte (à côté de l'idée qui s'appuie sur ladite référence), ainsi qu'au sein de la bibliographie (face à la même référence).

2.2 Pourquoi citer ses sources ?

1. Le respect des droits d'auteur
2. Valoriser le travail final
3. Faciliter le « retour aux sources »

2.3 Etapes de la rédaction de la bibliographie :

2.3.1. REDACTION DES REFERENCES :

Afin de pouvoir rédiger la bibliographie, il faut dans un premier temps rédiger toutes les références bibliographiques sur lesquelles le texte (rapport / étude / synthèse) s'appuie.

✓ Définition référence bibliographique :

Une référence bibliographique est une notation, codifiée, juste et complète, qui d'identifier, sans ambiguïté, le document décrit.

✓ Rédaction les références :

Les références bibliographiques doivent respecter les règles de rédaction.

Celles-ci sont déterminées par les normes de catalogage en vigueur (AFNOR).

A chaque type de document correspond une manière bien spécifique de citation bibliographique
Exemple :

Type de document : Article de périodique imprimé

Règle de rédaction : Nom Prénom Auteur. Titre de l'article. In : *Titre du périodique*. Date de publication, volume, numéro, pagination de la partie.

Exemple d'un article : Avarguès-Weber Aurore. L'intelligence des abeilles. In : *Pour la science*. Juillet 2013, n°429, pp. 20-27.

2.3.2. CLASSEMENT DES REFERENCES :

les références bibliographiques doivent être listées et classées selon un ordre :

- **chronologique**, par ordre d'apparition dans le texte ;
- **alphabétique**, par noms d'auteur (ou par titre lorsque la publication est anonyme)

Lorsqu'une référence est citée plusieurs fois, elle garde la même numérotation.

2.3.3. INSERTION DES RENVOIS BIBLIOGRAPHIQUES :

Cette dernière étape établit un lien entre le corps du texte (rapport / étude / synthèse) et la bibliographie.

1. Au sein de la bibliographie :

Face à chacune des références listées, un numéro est inscrit entre crochets (dans l'ordre croissant, à partir de 1).

[1] Hervé This Cours de gastronomie moléculaire n°1. Paris : Belin, 2009, p.19. (Les Racines du vivant).

2. Dans le corps du texte :

Tout d'abord, il convient de préciser que les idées avancées dans le corps du texte peuvent être amenées de deux manières :

- **Citation** : consiste à mentionner un extrait exact du texte original, tel que l'auteur l'a écrit. Il faut alors écrire ce passage entre guillemets :
Selon Hervé This, « l'utilisation de l'observation et de l'expérience semble être à la base de la science » [1].

- Paraphrase : consiste à reformuler, avec d'autres mots, l'idée exprimée par l'auteur. Il faut alors la présenter ainsi :
D'après Hervé This, la science est permise grâce à l'utilisation de l'observation et de l'expérience [1].